

COMPAGNIE FRANÇAISE DE LA CÔTE-D'IVOIRE, Grand-Bassam



[Coll. Jacques Bobée](#)

Grand-Bassam. Rue Bouët. À droite, le siège de la C.F.C.I. Coll. L. Métayer, Grand-Bassam

(L'Information financière, économique et politique, 20 mars 1911)

Société G. Caloust et Cie, Compagnie française de la Côte-d'Ivoire, ass. const., 24 mars, 2 h., cité Paradis, 8.

CONSTITUTION

(La Cote de la Bourse et de la banque, 19 avril 1911)

G. Caloust et Cie, Cie française de la Côte-d'Ivoire. Société en commandite par actions au capital de 500.000 fr. divisé en 1.000 actions de 500 fr. dont 260 d'apport attribuées à M. G. Caloust, apporteur. — Siège social, à Paris, 8, cité Paradis. Conseil :

MM. Y. Castanon, F. Henriquez, W. Van de Velde, P. Gillain et J. Castanon. — Statuts déposés chez M^e Moyne, notaire à Paris et extrait publié dans le *Courrier* du 18 avril 1911.

LA COMPAGNIE FRANÇAISE DE LA CÔTE-D'IVOIRE
(*Le Temps*, 13 octobre 1912)

La Compagnie française de la Côte-d'Ivoire (maison J. Caloust et Cie) est [...] l'une des plus intéressantes de la colonie. Cette société mène de front l'exportation des divers produits de la Côte-d'Ivoire et l'importation des marchandises. De plus elle s'occupe de transit et sert d'intermédiaire à certains consignataires de l'intérieur. D'ailleurs, elle ne prétend pas se limiter à ces affaires, et comme toute entreprise commerciale, elle est disposée à exploiter dans le pays toutes celles qui peuvent lui sembler intéressantes.

Les comptoirs qu'elle a installés dans toute la colonie sont au nombre de treize, que l'on peut diviser en trois catégories. D'abord les factoreries de Bassam ou de sa banlieue, au nombre de quatre, Bassam même, Impérial, France et Moussou.

Nous croyons inutile d'insister sur l'intérêt que présente la maison de Bassam même, puisque, naturellement, elle sert de transit et de dépôt à tous les autres comptoirs ; que, d'autre part, ses ventes se font dans une agglomération, et qu'en même temps, bon nombre des indigènes de la région profitent, en venant y faire leurs achats, de leur déplacement pour y apporter leurs produits.

Sous ces différents points de vue, la C. F. C. I. occupe à Bassam un emplacement privilégié : elle est, en effet, contiguë au marché qui constitue le centre de l'animation. Le marché seul la sépare des débarcadères de la lagune, en sorte que tous les indigènes qui descendent sont obligés de passer devant sa boutique et, en conséquence, de lui faire leur première visite. Impérial et France sont deux quartiers indigènes de Bassam. Leur distance du siège n'atteint pas 1 kilomètre. Aussi, leur stock pouvant être facilement renouvelé et complété, leurs recettes sont proportionnellement fort intéressantes puisqu'elles atteignent quotidiennement 10 % de la valeur de ce stock. Enfin, Mossou est un assez gros village sur la lagune, à environ 10 minutes à pied ou en pirogue de Bassam.

La deuxième catégorie se compose des factoreries sur la lagune. Ce sont : Bingerville, Abidjan, Dabou, Toupah. Orbal, Bouboury et Cosroe.

Bingerville est le seul comptoir où la vente aux Européens égale celle aux indigènes. Bingerville est, en effet, la résidence de tous les fonctionnaires. En outre, tous les Européens de la colonie sont obligés d'y faire de fréquents déplacements pour des raisons administratives. On y vend des articles de prix, spécialement d'alimentation, en plus grande quantité que partout ailleurs, puisqu'à Bassam, les principaux consommateurs blancs sont eux-mêmes vendeurs. Les achats de produits sont peu importants quoiqu'on y traite fréquemment du caoutchouc.

Enfin, la troisième catégorie des comptoirs est celle des localités situées sur la voie ferrée. Pour le moment, il n'y en a que deux : Agboville et Dimbokro. Agboville est de fondation récente, mais les résultats permettent d'envisager un certain avenir, tant pour les ventes que pour les achats.

La société se préoccupe, d'autre part, d'étendre prochainement ses affaires. Elle compte créer de nouveaux comptoirs à Bouaké, dont le chemin de fer fera l'une des villes les plus importantes de la colonie, à Béréby, Tabou et Sassandra, où la société possède déjà d'importantes concessions. Elle songe également à créer une flottille sur la lagune, à l'exemple de certaines grosses maisons établies à Bassam, afin de s'affranchir de la seule compagnie de navigation actuellement existante et de réduire ses frets. En se procurant des affrètements spéciaux pour elle, elle espère obtenir, pour son matériel

de construction, un avantage de 12,5 % sur le prix de revient, avantage qui non seulement en augmenterait la vente, mais encore permettrait de participer aux adjudications et d'y trouver un bénéfice commercial. Enfin, la société pourrait également fournir du fret à meilleur marché à d'autres maisons, ce qui, tout au moins, abaisserait ses frais généraux. Tel est, dans ses grandes lignes, le développement général que son passé l'autorise à envisager dès maintenant.

(*Les Archives commerciales de la France*, 4 décembre 1912)

Paris. — Modifications aux statuts. — Soc. G. CALOUST et Cie, « CIE FRANÇAISE DE LA CÔTE-D'IVOIRE », 8, cité Paradis. — Capital porté de 500.000 fr. à 1.000.000 fr. — 20 nov. 1912. — *Le Courrier*.

(*Les Archives commerciales de la France*, 15 janvier 1913)

Paris. — Modifications aux statuts. — Soc. en commandite par actions : G. CALOUST et Cie, Cie française de la Côte-d'Ivoire, 8, cité de Paradis. — Par suite de la transformation de ladite société en société anonyme la dénomination devient CIE FRANÇAISE DE LA CÔTE-D'IVOIRE. — 11 déc. 1912. — *Le Courrier*. (Pub. du 9 janv.)

CÔTE-D'IVOIRE

(*Les Annales coloniales*, 10 juillet 1913)

Le Journal officiel de la Côte-d'Ivoire du 31 mai publie :
Un arrêté autorisant la Compagnie française de la Côte d'Ivoire à ouvrir un entrepôt fictif à Grand-Bassam.

AEC 1922/101 — Cie française de la Côte-d'Ivoire, 18, rue de Paradis, PARIS (10^e).
Capital. — Société an., f. le 24 mars 1911, 100.000 fr. en 2.000 act. de 50 fr. ent. lib.

Objet. — Imp. et export. à la Côte d'Ivoire.

Exp. — Tissus, vins, alcools, tabac, conserves, etc.

Imp. — Amandes et huiles de palme, caoutch. et autres prod. coloniaux.

Comptoirs. — Grand-Bassam, Dabou, Bouaké.

Conseil. — MM. Minaut, Dessau, François Estier, Jérichow, Lind, Aug. Picquenard¹, G. Vigne.

PRISE DE CONTRÔLE PAR UNILEVER

¹ Auguste Picquenard (Paris, 1868-La Varenne-Saint-Hilaire, 1932) : frère aîné d'Adolphe Picquenard (1870-1937), directeur général de l'Union commerciale indochinoise et africaine (LUCIA), et de Charles Picquenard (1873-1940), directeur au ministère du Travail. Officier de carrière. Chevalier de la Légion d'honneur du 5 janvier 1918 : capitaine d'artillerie territoriale au ministère de l'armement. Administrateur de la Société minière du Niger français (1926).

(*La Dépêche coloniale*, 17 janvier 1922)

Compagnie française de la Côte-d'Ivoire. — Assemblée extraordinaire, le 24 janvier, 15 heures, rue de Paradis, 48.

(*La Journée industrielle*, 28 mars 1922)

Compagnie française de la Côte d'Ivoire. — Ass. ext. remise au 4 avril, 48, rue de Paradis, Paris. Ratification de la décision prise par l'assemblée générale extraordinaire du 24 janvier 1922, relative à l'élévation du taux des actions, par suite de l'augmentation du capital social.

(*La Journée industrielle*, 28 octobre 1922)

Fausse piste.

COTE-D'IVOIRE
Assesseurs près la Cour d'assises de la Côte-d'Ivoire
(*Les Annales coloniales*, 7 mai 1923)

Annet (Émile), administrateur C. F. C. I. à Grand-Bassam

(*La Journée industrielle*, 14 avril 1927)

Compagnie française de la Côte d'Ivoire. — Siège transféré de Paris, 48, rue de Paradis, à Grand-Bassam (Côte-d'Ivoire).

AEC 1931/179 Compagnie française de la Côte d'Ivoire ².
Créée le 24 mars 1911, au capital de 5 millions de fr., en 50.000 actions de 100 fr. entièrement libérées.

Comptoirs en Côte-d'Ivoire et en Haute-Volta.

Conseil. — MM. Amédée Thubée ³, présid. ; John Colthurst, Auguste Picquemard, admin.

NÉCROLOGIE
(*Le Temps*, 28 août 1932)

² Archives Serge Volper.

³ Amédée Thubée (1884-1941) : administrateur de sociétés, successeur de Pascal Buhan à la présidence de la Nouvelle Société commerciale africaine. Voir [encadré](#).

On annonce le décès, à l'âge de 64 ans, de M. Auguste Picquenard, chevalier, de la Légion d'honneur, administrateur de sociétés coloniales, à La Varenne le 21 août.

DANS LES SOCIÉTÉS
CONSTITUTIONS

Société commerciale des fruits coloniaux
(*La Journée industrielle*, 6 février 1935)
(*Les Annales coloniales*, 19 février 1935)

Cette société a été récemment constituée à Conakry ; il existe un bureau à Paris, 32, rue Boissy-d'Anglas. Elle a pour objet toutes opérations relatives à l'achat, la vente et le commerce des fruits coloniaux. Le capital est fixé à 2.000.000 francs, en actions de numéraire de 1.000 francs.

Le premier conseil d'administration se compose de ...
la Compagnie Française de la Côte d'Ivoire dont le siège est à Grand-Bassam...

M. Alcide Delmont fêté par la Côte-d'Ivoire
(*La Dépêche coloniale*, 21 octobre 1936)

Ce fut vraiment par une manifestation des cœurs, comme devait le dire M. Thubé, qu'une cinquantaine de Côte-d'Ivoiriens se trouvaient réunis samedi dans un grand restaurant des Champs-Élysées, pour fêter la brillante réélection de M. Alcide Delmont au Conseil supérieur de la France d'outre-mer.

.....
À l'heure des discours, M. A. Thubé, administrateur de la Compagnie française de la Côte d'Ivoire, parla le premier, au nom du commerce, exprimant sa joie du succès remporté par M. Alcide Delmont.

.....

AEC 1937/180 — Compagnie française de la Côte d'Ivoire (C.F.C.I.),
GRAND-BASSAM (Côte-d'Ivoire).

Bureau : 37, rue La-Boétie, Paris (8^e).

Tél. : Élysées 01-54, 04-58 ; Inter Élysées 282. — Télég. : Nigerfrin-Paris ; Jacor-Grand-Bassam. — © : Bentley, Bentley's Appendix, A. B. C, 5^e et 6^e édit., Lieber et privé, etc. — R.C. Seine 15.579.

Capital. — Société anon., fondée le 24 mars 1911, 5.000.000 de fr, en 50.000 actions de 100 fr. libérées.

Objet. — Import. et export. à la Côte d'Ivoire, Haute-Volta.

Imp. — Tissus, vins, tabac, conserves, automobiles et toutes marchandises.

Exp. — Amandes et huiles de palme, cacao, coton, caoutchouc, karité et tous produits.

Comptoirs. — Côte d'Ivoire : Grand-Bassam, Abidjan, Agboville, Bouaké, Dabou, Cosroë, Toupah, Tiassalé, Abengourou, Agnibilikrou, Aniassué, Dimbokro, Béoumi, Korhogo, Ferkessedougou, Grand-Lahou, Sassandra, Yokoboué, Fresco, Lozoua, Gagnoa, Orbaff, Jacquville, Boundialy, Tafiré, Ouangolodougou, Assinie, Aboisso, Tabou, Alepe, Bobo-Dioulasso, Banfora, Ouagadougou, Léo, Po, etc.

Conseil. — MM. Amédée Thubé, présid. ; Pierre Deveaud, Arnaud Faure, administrateurs.

NÉCROLOGIE
(*Le Petit Parisien*, 31 janvier 1941)

Nous apprenons la mort de M. Amédée Thubé, du conseil d'administration de la Compagnie du Niger français et de la Nouvelle Société commerciale africaine, médaillé militaire, croix de guerre. Les obsèques auront lieu demain samedi, à 11 h. 15, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, où l'on se réunira. Ni fleurs ni couronnes. Le présent avis tient lieu de faire-part.

Amédée THUBÉ
(*Le Phare de la Loire*, 1^{er} février 1941)

Nous apprenons avec une peine profonde la mort d'Amédée Thubé, directeur à Paris du Groupe Lever.

Agé de 56 ans, Amédée Thubé dut s'aliter il y a deux mois. On pensait que la maladie serait vaincue par les soins dont il fut entouré mais il mourait mercredi dernier.

Il y a une dizaine d'années qu'Amédée Thubé avait quitté Nantes, laissant les amis qui lui restèrent profondément attachés et qui aimaient, lorsqu'ils allaient à Paris, à se rendre 3, avenue du Président-Wilson où demeurait le disparu. Appartenant à l'une des plus vieilles familles nantaises, il était le frère de MM. Gaston Thubé, consul de Belgique ; l'abbé Joseph Thubé ; Jacques Thubé, directeur des Papeteries Bolloré ; Henri Thubé.

Aviateur lors de la guerre 1914-1918, il fut grièvement blessé et revint du front avec la médaille militaire et la Croix de guerre.

Amédée Thubé laisse une veuve et quatre enfants.

À M^{me} Amédée Thubé, à ses enfants et à tous les siens, nous adressons nos sentiments de douloureuse sympathie.

AEC 1951/202 — C^{ie} française de la Côte-d'Ivoire (C.F.C.I.),

Siège social à ABIDJAN (Côte-d'Ivoire).

Capital. — Société anon., fondée le 24 mars 1911, 90 millions de fr. C. F. A,

Objet. — Import. et export. à la Côte-d'Ivoire. -

Imp. — Tissus, vins, tabac, conserves, automobiles et toutes marchandises. IL

Exp. — Amandes et huiles de palme, cacao, café, coton, caoutchouc, karité et tous produits.

Comptoirs. — Côte-d'Ivoire Grand-Bassam, Abidjan, Agboville, Bouaké, Dabou, Tiassalé, Abengourou, Dimbokro, Korhogo, Ferkessedougou, Grand-Lahou, Sassandra, Gagnoa, Assinie, Aboisso, Taboll. — Haute-Volta : Bobo-Dioulasso, Banfora, Ouagadougou, etc.

Conseil. — MM. L. Leibosis, présid. dél. ; Bernard, Valleras, Magnin, Le Forestier, admin.
